

DELEGATION DE SIGNATURE A MME EMILIE GIRAUD

Monsieur Frédéric MIGNON, agissant en qualité de Directeur Général de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° 7-CA.24.034 du Conseil d'Administration du 26 juin 2024
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Mme Emilie GIRAUD** exerce les fonctions de **Directeur des Achats et de la Commande Publique**

Donne délégation à **Mme Emilie GIRAUD** pour signer les actes suivants :

- L'ensemble des marchés dont l'attribution a été prononcée par la Commission d'Appel d'Offres, la Commission des Marchés ou le Jury de l'Office
- Les avenants aux marchés publics ayant été validés par la Commission d'Appel d'Offre ou la Commission des marchés de l'Office
- L'ensemble des achats relatifs aux centrales d'achats, et ce, sans limitation de montant,
- Les marchés et avenants **inférieurs à 40.000 € HT**, dans les domaines dont il a la charge, s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis.
- Les ordres de service, les bons de commandes, les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité ;
- Les courriers et actes afférents à la passation et à l'attribution des marchés publics et notamment :
 - Le registre des dépôts ;
 - Les procès-verbaux d'ouverture des candidatures ou d'offres ;
 - Les courriers portant informations ou demandes aux candidats ;
 - Les courriers échangés dans le cadre des procédures de régularisation des candidats et des offres ;
 - Les courriers échangés dans le cadre des négociations ;
 - Les courriers de notifications d'attribution ou de rejet des candidatures ou des offres ;
 - L'ensemble des échanges, transmissions et correspondances avec contrôle de la légalité ;
 - Les courriers en réponse des demandes d'informations présentées par les candidats évincés ;
 - Les courriers de notification des avenants ;
 - Les courriers portant mises au point avant notification ;
- Les décisions de déclaration sans suite et d'infructuosité d'une procédure et courrier de notification desdites décisions
- Les courriers portant reconduction de marché ;
- Les courriers d'application des pénalités ;
- Les décisions de résiliation des marchés et courrier de notification de ladite décision.
- Les exemplaires uniques et certificats de cessibilité ;
- Les actes de sous-traitance et tous documents y afférant ;
- Les correspondances courantes liées à l'activité de sa Direction. ;
- La commande, l'attestation de service fait et l'autorisation de paiement pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis ;
- La prise en compte de produits ou de charges en lien avec l'activité de sa Direction ;
- Les autorisations de remboursement des frais de déplacement du personnel de sa Direction.

Marseille, le 1^{er} juillet 2024

**Le Directeur des Achats et de la
Commande Publique**
SIGNÉ
Emilie GIRAUD

Le Directeur Général
SIGNÉ
Frédéric MIGNON

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le